

Association Haut-Saônoise pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

Le Château

Rue Marcel Rozard

70000 FROTEY LES VESOUL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Association Haut-Saônoise pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

Le Château

Rue Marcel Rozard

70000 FROTEY LES VESOUL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'Association Haut-Saônoise pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Haut-Saônoise pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Evaluation des provisions pour risques et charges : Les provisions pour risques et charges figurant au passif du bilan s'élèvent à 1 778 368 € au 31 décembre 2025. Elles comprennent notamment des provisions pour engagements de retraite (788 270 €), des provisions liées aux amendements Creton aux exercices 2024 et 2025 (822 879 €) ainsi que des provisions pour évaluation externe (68 899€). Nous avons apprécié le caractère raisonnable des provisions pour risques et charges par examen des justificatifs fournis par la direction, analyse de cohérence des montants avec les exercices antérieurs et vérification de leur correcte présentation dans les états financiers.

Evaluation des concours publics et subventions : Les concours publics et subventions constituent la principale source de financement de l'association et s'élèvent à 27 356 606€ au 31 décembre 2025, représentant 88% du total des produits. Ces ressources proviennent principalement de l'Agence Régionale de Santé, du Conseil Départemental de Haute-Saône et de la Préfecture dans le cadre de Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens. Nous avons apprécié le caractère approprié de la comptabilisation de ces ressources par rapprochement des montants comptabilisés avec les notifications de financement et conventions en vigueur, vérification de la correcte affectation des subventions non utilisées en fonds dédiés (2 412 576 €) et contrôle de la cohérence des flux transitant par l'Association vers les établissements du périmètre de combinaison.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-avant, nous attirons l'attention sur la note Règles et Méthodes Comptables de l'annexe qui expose les incidences de la première application du règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Ce règlement, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, constitue un changement de méthode comptable, y compris lorsque ses effets portent exclusivement sur la présentation des états financiers. Son application s'est traduite notamment par l'adoption des nouveaux modèles de bilan, de compte de résultat et d'annexe ainsi que par certains reclassements destinés à assurer la conformité aux nouvelles dispositions.

L'entité a appliqué ce changement de manière prospective, conformément aux prescriptions du texte.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau de l'Association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Besançon, le 9 juin 2026

Le commissaire aux comptes

Raphaël MONNOT

IN EXTENSO AUDIT

Signé par Raphael Monnot

Le 10 juin 2026



doc_4z5Q
tx_wrmwybQqDa35

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	93 103	92 391	712	5 406
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	416 686	87 875	328 811	162 250
	Constructions	12 252 405	6 361 007	5 891 398	3 287 409
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	5 111 273	3 814 149	1 297 123	1 407 306
	Autres immobilisations corporelles	4 500 424	3 574 242	926 182	968 558
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	3 632 800		3 632 800	2 753 007
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	100		100	100
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	48 450		48 450	52 102
TOTAL (III)		26 055 239	13 929 664	12 125 575	8 636 137
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements	10 178	10 178		
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	280 991	80 935	200 056	228 548
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	938 901		938 901	1 111 296
	Charges constatées d'avance	87 414		87 414	63 095
	Valeurs mobilières de placement	8 804 046	2 860	8 801 186	6 017 344
	Instruments financiers et jetons détenus Disponibilités	7 693 898		7 693 898	9 783 542
TOTAL (IV)		17 815 429	93 974	17 721 455	17 203 824
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		43 870 668	14 023 638	29 847 030	25 839 961
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				48 450	52 102
(2) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		31/12/2025		31/12/2024	
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise				
	Fonds propres statutaires		1 858 192		1 718 708
	Fonds propres complémentaires		1 131 832		1 131 832
	Fonds propres avec droit de reprise				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité		9 482 460		8 392 050
	Autres		16 396		16 396
	Report à nouveau		(843 342)		(463 513)
	Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs		1 700 139		1 253 936
	Excédent ou déficit de l'exercice		1 940 166		1 296 272
	Total des fonds propres (situation nette)		15 285 845		13 345 680
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement		1 666 121		759 439
	Provisions réglementées		662 132		622 739
	Total des autres fonds propres		2 328 253		1 382 178
	Total des fonds propres		17 614 098		14 727 858
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		2 412 576		2 586 783
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes				
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public				
	Fonds dédiés sur concours publics				
	Total des fonds reportés et dédiés		2 412 576		2 586 783
Provisions	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges		1 778 368		1 518 637
	Total des provisions		1 778 368		1 518 637
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				6 615
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		3 948 796		2 997 632
	Emprunts et dettes financières divers (2)		44 018		47 607
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		3 753		3 464
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		884 296		803 364
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales		2 821 802		2 710 726
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		153 354		153 066
	Autres dettes		181 050		146 568
	Produits constatés d'avance		3 352		136 623
	Total des dettes (1)		8 041 987		7 006 683
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif				
	TOTAL PASSIF		29 847 030		25 839 961
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		4 321 194		4 191 289
	(2) Dont emprunts participatifs				

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		1 520
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	525 359	568 286
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	27 356 606	26 722 270
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	454 461	1 100
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	444 316	708 278
	Utilisations des fonds dédiés	589 057	714 992
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	82 689	
	Autres produits	1 189 950	1 136 118
Total des produits d'exploitation		30 642 438	29 852 564
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	5 737 159	5 503 355
	Aides financières	51 674	1 000
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 673 211	1 701 831
	Salaires	13 230 078	13 349 268
	Cotisations sociales	5 864 016	6 005 988
	Dotation aux amortissements et dépréciations	737 581	845 665
	Dotation aux provisions	672 993	467 473
	Reports en fonds dédiés	433 181	614 848
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	370 990	266 816
Total des charges d'exploitation		28 770 884	28 756 245
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 871 554	1 096 319

Compte de Résultat

2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 871 554	1 096 319
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	258 840	181 953
	Autres intérêts et produits assimilés	3 939	4 845
	Reprises sur dépréciations et provisions	707	
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		263 487	186 798
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	86 597	57 165
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		86 597	57 165
RESULTAT FINANCIER		176 889	129 633
RESULTAT COURANT avant impôts		2 048 443	1 225 952
	Produits exceptionnels		658 161
	Charges exceptionnelles	42 710	579 930
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(42 710)	78 231
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		65 567	7 911
TOTAL DES PRODUITS		30 905 924	30 697 523
TOTAL DES CHARGES		28 965 758	29 401 251
EXCEDENT ou DEFICIT		1 940 166	1 296 272
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Règles et Méthodes Comptables

Présentation de l'association :

■ Objet social :

L'Association dite « ASSOCIATION HAUT-SAONOISE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANT A L'ADULTE » fondée le 3 août 1945, déclarée à la Préfecture de Vesoul, le 11 août 1945 (Journal Officiel du 31 août 1945) Reconnue d'utilité Publique par décret du 6 juillet 1962 a pour buts :

- D'étudier de façon approfondie les conditions d'application des lois concernant la cohésion sociale, la prévention des handicaps et des inadaptations, la lutte contre l'exclusion et la délinquance juvénile.
- D'en assurer, en étroite coordination avec les Autorités Publiques et Privées, l'heureuse mise en œuvre, en se dotant, le cas échéant de toute structure, établissement ou service nécessaires dont elle assure la gestion.
- De favoriser la formation professionnelle et le perfectionnement des personnels qu'elle emploie.
- D'effectuer les études de besoins et de mener avec les organismes publics ou privés intéressés, les études, enquêtes ou recherches dans les domaines de l'exclusion, du handicap et de l'inadaptation, de leur prévention et de leur traitement, afin de sensibiliser les pouvoirs publics, les élus et le grand public à ces problèmes, et d'apporter toute réponse adaptée aux besoins repérés : chez les enfants, les adolescents et les adultes.

■ Nature et périmètre des activités :

L'Association est structurée autour de 4 pôles :

↳ La protection de l'enfance, composée d'un secteur hébergement (Centre Educatif Marcel Rozard (MECS) ; SAJES (Mineurs Non Accompagnés)) et d'un secteur milieu ouvert (SESAM, Service de Prévention Spécialisée, Service d'investigation éducative) : accueil et accompagnement des enfants et adolescents de 0 à 21 ans, bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance, ayant des difficultés sociales, familiales, et / ou des troubles du comportement, voire ayant commis des délits, et de garantir la prise en compte de leurs besoins fondamentaux, soutenir leur développement physique, affectif, intellectuel et social et préserver leur santé, sécurité, moralité et éducation dans le respect de leurs droits,

↳ Le handicap (enfants et adultes) : depuis le 01/01/2024, le SESSAD Handicap mental est intégré au DIME Dr Jean-Louis Beaudouin, 2 SESSAD, 1 SAVS-SAM, 1 CAMSP

Accueil et accompagnement :

- des enfants ayant un handicap physique, auditif ou une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés relevant de l'ARS et orientés par la maison départementale des personnes handicapées,
- des personnes handicapées âgées d'au moins 20 ans présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés, orientées par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées,

Règles et Méthodes Comptables

↳ Le pôle famille : SAFED (Femmes en difficulté), Centre Maternel et Familial, Service de Médiation Familiale et Espace Rencontre, AUVIV (auteurs de violences) propose divers modes d'accompagnement et expertises concernant l'enfance et la famille, ou l'accompagnement et la prévention des violences conjugales,

↳ Le social et l'insertion : Point Habitat Jeunes (FJT), CAP Emploi (Axe 1 et 2), CADA, HUDA, CPH (Demandeurs d'Asile) accueil et accompagnement des adultes au profit de l'insertion, l'adaptation, l'intégration par le logement ou par l'emploi.

■ Description des moyens mis en œuvre :

L'Association a progressivement créé et développé 22 établissements et services à caractère éducatif, social et médico-social. Aujourd'hui, elle accompagne plus de 4000 personnes par an et emploie près de 445 salariés.

Faits caractéristiques d'importance significative :

■ Faits caractéristiques de l'exercice :

L'année 2025 a été une année de transformation profonde pour notre association. Plusieurs actions majeures ont marqué l'activité de l'association.

Concernant l'évolution des dispositifs, l'habilitation du SAJES a été ajustée à 28 places. L'accueil des familles ukrainiennes s'est poursuivi, le projet O2R a été lancé pour repérer et remobiliser les publics invisibles, et une deuxième colocation solidaire a été ouverte. Des études structurantes ont également été menées, notamment sur la santé mentale des jeunes en QPV et sur la faisabilité d'un projet de recherche au CAMSP. Par ailleurs, les travaux liés aux CPOM ont progressé, tout comme la transformation de 30 places HUDA en CADA.

2025 a aussi été l'année d'une modernisation informatique d'ampleur : harmonisation du dossier usager informatisé, renouvellement de 60 postes, mise en place de la téléphonie IP et du WIFI usager, déploiement de la vidéosurveillance, lancement d'un groupe de travail sur l'IA et réalisation d'un test et d'un diagnostic cybersécurité.

Sur le plan immobilier, le nouveau bâtiment du CEMR a été finalisé, les études relatives à la future chaufferie bois ont avancé, les travaux préparatoires à la reconstruction du DIME et à la réhabilitation du PHAJ se sont poursuivis, de nombreux locaux ont été rénovés, un nouveau bâtiment multiservice a été ouvert à Lure et le bâtiment du CPAI de Lure a été acquis.

Règles et Méthodes Comptables

2025 a également été une année symbolique : les 80 ans de l'AHSSEA et les 40 ans du SAFED ont été célébrés. Les services supports ont renforcé la communication, consolidé le suivi financier, avancé dans les travaux RGPD et instauré de nouvelles chartes. La démarche d'évaluation externe a été maintenue.

Enfin, la stratégie d'achats groupés a été poursuivie, l'association a rejoint le groupement SIED pour l'énergie et l'audit des assurances a progressé.

En résumé, 2025 a été une année d'engagement, de modernisation et de structuration, au service des personnes accompagnées et des équipes mobilisées au quotidien.

- Faits caractéristiques postérieurs à la clôture : rien à signaler

Principes généraux :

Les comptes annuels au **31/12/2025** ont été établis et présentés conformément :

- aux dispositions du code de commerce;
- aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général;
- aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC n°2020-08

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Il est précisé que suite à l'actualisation du PCG association, nous avons reclassé les comptes 142 : Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations aux comptes 192 Fonds dédiés à l'investissement.

Changement de méthodes : Application du nouveau PCG

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable. Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte

Règles et Méthodes Comptables

de résultat lors du premier exercice d'application.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03.

Les changements suivants ont été effectués pour le Compte de Résultat :

- Les transferts de charges précédemment classés en produits d'exploitation dans la rubrique « Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges » sont supprimés.
- Les produits de cession des éléments d'actifs cédés précédemment classés en produits exceptionnels sont reclassés au niveau des produits d'exploitation sur la rubrique « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles ».
- Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont reclassées en produits d'exploitation sur la ligne subventions d'exploitation.
- Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées ».
- Le poste « Charges sociales » est reclassé dans le poste « Cotisations sociales ». Ce reclassement n'a pas d'impacts sur le contenu de ces rubriques.
- Les pénalités et amendes fiscales précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « Autres charges ».
- Les rubriques de produits exceptionnels : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges, sont supprimées. Les produits exceptionnels apparaissent désormais sur une seule ligne, « Total des produits exceptionnels ».
- Les rubriques de charges exceptionnelles : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions, sont supprimées. Les charges exceptionnelles apparaissent désormais sur une seule ligne « Total des charges exceptionnelles »

Voici les principaux postes concernés par ce changement de présentation :

Règles et Méthodes Comptables

Anciens comptes	Nouveaux Comptes	Montants Comptabilisés
791 - transfert de charges d'exploitation	649000 - Remboursement des charges de personnel	146 699.58
777000 - Quote Part subventions invest	747000 - Quote Part subventions invest	17 875.42 €
775000 - Produits cessions éléments d'actifs	757000 - Produits cessions éléments d'actifs	82 688.88 €
771011 - produits exceptionnels : MAIF	758101 - Produits s/ opération de gestion	25 263.40 €
756801 - Cotisations Adhérents	758801 - Cotisations adhérents	1 140 €
675000 - Valeur comptable des éléments actifs cédés	657000 - Valeur comptable des éléments actifs cédés	49 673.74 €
671011 - Charges exceptionnelles : MAIF	6581011 - Charges / opérations de gestions : MAIF	25 263.40 €

Informations relatives au compte de résultat :

De manière générale les produits d'exploitation sont présentés selon leur nature et leur financeur avec notamment l'identification le cas échéant des ressources de bienfaisance (dons, libéralités, mécénats) anciennement regroupées dans la rubrique "autres produits d'exploitation". Les charges sont également présentées par nature. Seul poste nouveau dans le règlement, le montant des aides financières octroyées par l'entité à d'autres associations, ou à des bénéficiaires conformément à son objet social.

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

- Produits d'exploitation :
 - **Produits de tiers financeurs** :
 - *Concours publics* : un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).
 - *Subventions d'exploitation*. Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutives. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée

Règles et Méthodes Comptables

en produits. Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent. Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative. La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

- **Utilisations des fonds dédiés;**

Cotisations : les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif

- Charges : aides financières, reports en fonds dédiés.
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

Informations relatives aux postes de bilan :

Les principales méthodes utilisées sont :

- Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens :

- Constructions : de 25 à 40 ans
- Agencement et aménagement des constructions : de 8 à 15 ans
- Installations techniques : de 4 à 8 ans
- Matériels et outillages industriels : de 4 à 8 ans
- Matériels et outillages : de 4 à 8 ans

Règles et Méthodes Comptables

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

■ Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

■ Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

■ Transactions inter-établissements :

L'annulation de plusieurs écritures inter-établissement ont été constaté sur l'exercice :

- Les frais de sièges pour un montant de 1 327 890 €
- les loyers inter-établissements pour un montant de 66 628 €
- la refacturation du personnel pour un montant de 39 089 €
- le dispositif Ukraine pour un montant de 29 742 €

IN EXTENSO AUDIT
 7, rue Auguste Jouchoux - Parc Slava
 25000 BESANÇON
 RCS Lyon 401 870 936

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Réévaluations	Augmentations Acquisitions	Diminutions Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	93 103					93 103
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	93 103					93 103
CORPORELLES	Terrains	247 414		169 272			416 686
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agenc. aménagement	8 747 064 707 739		2 836 921 3 750		43 069	11 583 985 668 420
	Instal technique, matériel outillage industriels	5 278 297		120 947		287 972	5 111 273
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	1 245 381		66 773		219 999	1 092 155
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 174 008		82 020		83 932	3 172 096
	Emballages récupérables et divers	254 539		869		19 236	236 172
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours	2 753 007		2 344 694		1 464 901	3 632 800
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 407 450		5 625 246		2 119 109	25 913 587
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés	100					100
	Prêts et autres immobilisations financières	52 102		6 084		9 736	48 450
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	52 202		6 084		9 736	48 550
TOTAL		22 552 754		5 631 330		2 128 845	26 055 239

IN EXTENSO AUDIT
 7, rue Auguste Jouchoux - Parc Slava
 25000 BESANÇON
 RCS Lyon 401 870 936

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	87 697	4 694		92 391
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	87 697	4 694		92 391
CORPORELLES	Terrains	85 164	2 711		87 875
	Constructions sur sol propre	5 459 655	232 932		5 692 587
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	707 739		39 319	668 420
	Instal technique, matériel outillage industriels	3 870 991	203 328	260 170	3 814 149
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	1 000 583	69 513	116 015	954 081
	Matériel de bureau, mobilier	2 460 632	188 884	260 355	2 389 162
	Emballages récupérables et divers	244 155	2 256	15 411	230 999
	Immobilisations grevées de droits				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 828 920	699 624	691 270	13 837 273
TOTAL		13 916 617	704 318	691 270	13 929 664

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres	622 739	39 393		662 132
	PROVISIONS REGLEMEENTEES	622 739	39 393		662 132
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts		66 990	17 407	49 583
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	1 518 637	606 003	395 855	1 728 785
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		1 518 637	672 993	413 262	1 778 368
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	10 178			10 178
	Sur comptes clients, usagers	78 226	33 763	31 054	80 935
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres	3 568		707	2 860
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	91 972	33 763	31 761	93 974
TOTAL GENERAL		2 233 348	746 149	445 023	2 534 474
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			706 756 39 393	444 316 707	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	48 450	48 450	
	Clients, usagers douteux ou litigieux	80 685	80 685	
	Autres créances clients, usagers	200 306	200 306	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	5 853	5 853	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	582 013	582 013	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	351 036	351 036	
	Charges constatées d'avance	87 414	87 414	
TOTAL DES CREANCES		1 355 756	1 355 756	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	1 567	1 567		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	3 948 796	231 755	984 041	2 733 000
	Emprunts et dettes financières divers	44 018	44 018		
	Fournisseurs et comptes rattachés	884 296	884 296		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	1 133 084	1 133 084		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 209 148	1 209 148		
	Impôts sur les bénéfices	65 567	65 567		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	414 003	414 003		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	153 354	153 354		
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	181 050	181 050		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	3 352	3 352		
TOTAL DES DETTES		8 038 235	4 321 194	984 041	2 733 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice		1 209 969			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		265 653			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	2 850 540		139 485		2 990 025
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves	8 392 050	1 099 656	(9 246)		9 482 460
Autres réserves	16 396				16 396
Report à nouveau	(463 513)	196 615	(576 443)		(843 342)
Excédent ou déficit de l'exercice	1 296 272	(1 296 272)	1 940 166		1 940 166
Situation nette	13 345 680		1 493 962		15 285 845
Droits des propriétaires					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	759 439		925 423	18 741	1 666 121
Provisions réglementées	622 739		39 393		662 132
TOTAL	14 727 858		2 458 778	18 741	17 614 098

Variation des Fonds Dédiés

Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
		Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

Subventions d'exploitation	2 586 783	433 181	589 057		(18 331)	2 412 576	
Fonds dédiés sur subvention exploit							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	2 586 783	433 181	589 057		(18 331)	2 412 576	

--

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	1 109 265	925 423		2 034 688
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	1 109 265	925 423		2 034 688
Quotes-parts virées au compte de résultat	349 826	18 741		368 567